

NOTE AVIONS SURVOL DE BRUXELLES et BW

- Statut de Bruxelles-National

L'aéroport doit être totalement fermé à tout trafic pendant la nuit (sauf exceptions dans le cas d'arrivées prématurées de vols transatlantiques suite à des vents favorables par exemple). Maintien temporaire du plafond actuel de 16000 vols de nuit. Dans une seconde phase, suppression complète des vols de nuit entre 22h00 et 07h00.

- Type de trafic

Seul le trafic d'avions passagers de lignes régulières et d'aviation générale doit encore être admis de jour à Bruxelles-National. Les autres types de trafic (charters, low cost, cargo, fret et intégrateurs de messagerie express) doivent être transférés vu leur spécificité défavorable en en terme d'importante nuisance environnementale vers des aéroports qui ont eu le courage de prendre des initiatives durables en matière d'isolation ou d'expropriation de leurs couloirs finaux d'approche

- Utilisation des pistes

Les meilleures pistes parallèles 25 (orientées face aux vents dominants) doivent être utilisées le plus régulièrement possible car à l'atterrissage elles ne survolent que des zones non construites comme des champs et des terres de culture, et au décollage elles permettent une répartition équitable des survols en fonction des destinations suivies par les avions.

Lorsque la direction et la force du vent est telle que les pistes 25 préférentielles ne peuvent pas être utilisées, le seul critère de choix d'une autre piste doit être le vent

- Utilisation des procédures

Les meilleurs axes de survol doivent être privilégiés, à savoir le survol des routes, autoroutes, lignes de chemins de fer ; mais aussi des zones industrielles ou d'équipement, des zonings industriels ou quartiers d'affaires peu habités ; la répartition des couloirs doit se faire suivant les balises de navigation suivies par les avions en fonction de leur destination finale

Au niveau des routes aériennes :

- Correction rapide de la route IKEA décollage 19 : virage gauche immédiat sortie de piste à 700 pieds, permettant d'éviter toute zone urbanisée
- Transférer tous les avions gros porteurs de plus de 136 tonnes du virage court et du virage central 25R vers une route de contournement de Bruxelles par le Nord
- Suppression totale de la route du Canal de jour comme de nuit
- toutes les procédures publiées doivent être strictement suivies et appliquées
- les approches vers la piste 01 doivent se faire par le Sud-Ouest sans survol de Bruxelles, de Waterloo et du Brabant Wallon par un alignement obligatoire depuis Ittre

- Contrôle et sanction

Le respect de toutes les procédures aéronautiques, et le strict contrôle de tous les acteurs aéroportuaires doit se faire en toute autonomie et indépendance fonctionnelle par un organe de contrôle totalement neutre et indépendant qui puisse poursuivre et

sanctionner toutes les infractions constatées sans aucune intervention des divers Gouvernements

- Information

La transparence totale de toutes les informations doit être garantie et mise à disposition publiquement, afin que les partenaires et riverains concernés (administrations régionales, administrations communales, associations de riverains et environnementales et citoyens) puissent à tout moment disposer des bonnes informations sur les conditions météorologiques relatives à l'utilisation des pistes et l'évolution des aéronefs dans l'atmosphère

- Sonomètres

Le contrôle de la charge environnementale endurée par les communes et les riverains doit pouvoir être objectivée par l'extension du réseau régional de sonomètres